

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2-467-1935 promulguant dans la colonie le décret du 25 mai 1934 relatif au concours des sous officiers de l'aéronautique à la surveillance du domaine de l'aviation militaire dans les colonies.

n° 2-467-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 octobre 1935

Numéro JO
n° 467 du 31/10/1935

Date du numéro
31 octobre 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalie: et dépendances, officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 25 mai 1934 relatif au concours des sous-officiers de l'aéronautique à la surveillance du domaine de l'aviation militaire dans les colonies : inséré au Journal officiel de la République française du 29 mai 1934,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 25 mai 1454 susvisé relatif au concours des sous-officiers de l'aéronautique à la surveillance du domaine de l'aviation militaire dans les colonies.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE.